

Législature 2020-2025

Délibération N° 970

Séance du Conseil municipal du **23 avril 2024**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 62'000.- TTC DESTINE A LA SECURISATION DE TRAVAUX EN HAUTEUR

Vu l'ordonnance fédérale sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst), 832.311.141,

Vu le règlement d'application de la loi sur les L 5 05.01 constructions et les installations diverses (RCI),

Vu les directives de la SUVA,

Vu les devis des entreprises,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 15 oui, 0 non et 1 abstention sur 16 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 62'000.- TTC destiné à la sécurisation de travaux en hauteur.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 62'000.- TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 62'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 0290.504.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 62'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 0290.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2024.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.

Le Président : Frédéric REVERCHON



La Secrétaire : Floriane SCHMIDT

